



### DEMANDE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT DU TROC-TOUT

Ce troc est une action écologique, à l'initiative de la commission environnement dans le cadre de la journée de l'environnement, organisée par la commune de Noyant-Villages le 9 septembre 2023.

C'est l'occasion de redonner une deuxième vie aux objets inutilisés qui sont encore dans vos placards. Vous vous en êtes lassés ou vous n'en avez plus besoin, et pourtant ces objets sont encore en bon état. Ne jetez plus !

Ce troc est une action économique et solidaire :

Aucune valeur monétaire n'est donnée aux objets troqués ainsi aucune transaction d'argent n'a lieu. Chacun peut y participer !

#### 1. Lieu et date :

Le Troc-Tout se tiendra le **samedi 9 septembre 2023** sur le parking du COSEC (salle de sport) - commune déléguée de Noyant. En cas de mauvais temps, à l'intérieur de la salle de tennis couverte située à proximité.

#### 2. Horaires d'ouverture et de fermeture / tarifs :

Les heures d'ouverture et de fermeture du Troc-Tout sont fixées comme suit :

- Pour les troqueurs inscrits (installation) : de 13 H à 14 H
- Pour les visiteurs : de 14 H à 17 H

Aucun véhicule ne sera admis sur le périmètre du Troc-Tout entre 13 H à 17 H.

#### 3. Accueil des troqueurs :

Les troqueurs devront obligatoirement débiller entre 13 H et 14 H après s'être manifestés auprès des organisateurs et s'être acquittés du droit de place. Passé 14 H, aucun troqueur ne pourra prétendre à un emplacement et ne sera pas remboursé (Voir 5).

Les troqueurs pourront remballer à partir de 17 H jusqu'à 18 H.

#### 4. Modalités d'échange :

1 objet ou 1 plante apporté(e) = 1 ou plusieurs objet (s) ou plante (s) récupéré (es)

Par exemple : vous pouvez apporter un DVD et vous repartez avec un pull ou une machine à pain ou une plante... Les deux troqueurs se mettent d'accord mutuellement.

Le nombre d'objets est fixé entre 5 (minimum) et 20 (maximum).

Le jour du troc, présentez-vous à l'espace accueil.

Les catégories d'objets acceptés :

- **Jouets, jeux, livres et multimédia**
- **Décoration et vaisselle**
- **Vêtements, chaussures et accessoires**
- **Plantes et petit outillage de jardin**

Les objets refusés :

- **Les objets défectueux**
- **Les objets volumineux (exemple : un canapé, un frigo)**
- **Les éléments incomplets**
- **Les produits chimiques**
- **Les vêtements sales ou troués**

- **Les plantes malades ou mortes**
- **L'alimentation (nourriture et boisson)**
- **Electroménager**

5. **Modalités d'inscriptions et tarifs :**

Les troqueurs devront fournir obligatoirement pour l'inscription :

- **La copie de la pièce d'identité du troqueur**
- **La liste des objets à troquer le jour-même**
- **Le paiement (2,70€ l'emplacement)**
- **Le présent règlement lu, approuvé et signé**

6. **Emplacements :**

Les emplacements ont une longueur de 2 à 3m.

Le troqueur devra apporter son propre matériel tel que table, chaise, parasol

Les emplacements sont délimités par un marquage au sol.

Les emplacements doivent être rendus propres et l'exposant devra obligatoirement évacuer ses objets et collecter ses déchets dans le sac poubelle prévu à cet effet, en respectant le tri.

Les objets non troqués doivent être rapportés par les troqueurs en fin de journée.

7. **Inscriptions :**

Les inscriptions ont lieu à partir **du 16 août jusqu'au 7 septembre 2023** inclus auprès de la mairie de NOYANT-VILLAGES.

Informations et renseignements sur le site : Noyant-Villages : <https://noyant-villages.fr> ou par téléphone au numéro : 02.41.89.51.14

**En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de dégradations, vols et autre inconvénients pouvant survenir au cours du Troc-Tout.**

**Bon pour valider votre inscription ci-dessous à retourner à l'adresse mail suivante avant le 7 septembre : [accueil@noyant-villages.fr](mailto:accueil@noyant-villages.fr)**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de Tél : ☎ ou ☎ \_\_\_\_\_

**Souhaite disposer d'un emplacement pour le Troc-Tout dans le cadre de la journée de l'environnement organisée le 9 septembre prochain, par la commune de Noyant-Villages.**

**M'engage à procéder au versement du droit de place d'un montant de 2,70€ pour un emplacement.**

**Certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.**

Fait à ....., Le .....

Signature :

